



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission 04-2022 au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 04-2022

Transfert de prestations entre la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ)
et la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et la sécurité publique (DJAS)
de la Ville de Pully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le jeudi 24 mars 2022 de 18h00 à 19h50 dans la salle de la Paudèze de la Maison Pulliérane, pour examiner le préavis susmentionné et vous faire part de ses recommandations. Elle était composée de Mmes et MM: Simone Collet (en remplacement de Carinne Domigos), Céline Felber, Tânia Gazzola, David Häusermann Chapatte, Roland du Bois (en remplacement de Lena Lio), Barbara Mallaun, Sébastien Lévy (en remplacement de Géraldine Padez), Philippe Stern, sous la présidence de Jean-Luc Duvoisin
L'administration communale était représentée par M. Jean-Marc Chevallaz, Conseiller municipal, M. Alain Delaloye, Chef de service. Ainsi que la présence de l'Educateur Morgan.

1. OBJETS DU PRÉAVIS

- Transférer les prestations et le personnel de l'*Espace jeunes*, structure d'accueil et d'animation pour les jeunes de 12 à 18 ans, ainsi que l'animation en milieu scolaire, entre la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) et la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) de la Ville de Pully.
- Valider le processus ainsi que le dispositif financier relatif à ce transfert au cours de l'exercice budgétaire 2022.
- Demander l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant CHF 180'600.-, pour rafraichir et la remettre en conformité les locaux de la structure.

MM. Chevallaz et Delaloye nous proposent d'aller visiter l'*Espace jeunes*, situé juste de l'autre côté de la route. Ce dernier est fermé actuellement depuis la crise du COVID. Voyons cet épisode comme une opportunité pour repartir d'une feuille blanche. Cet espace accueille entre 30 et 80 jeunes par jour. Il n'y a pas eu de travaux depuis 2000. Nous constatons qu'il est nécessaire de faire des travaux de réfection et de remise aux normes.

Une fois de retour dans la salle Paudèze, le préavis est détaillé et chaque membre de la Commission Ad hoc a pu poser des questions. La réunion s'est déroulée dans une agréable atmosphère et la situation est apparue à tous comme très claire:

- Au sujet du transfert de la structure et du personnel de la FEJ à la DJAS
Il n'y a que des gagnants: La FEJ le vit comme un soulagement car les adolescents ne sont pas leur cœur de métier. La DJAS est enthousiaste à l'idée de reprendre cet encadrement. L'éducateur verra sa caisse de pension améliorée.
Aucune objection de la part des commissionnaires.
- Au sujet du dispositif financier relatif à ce transfert
L'équilibre est presque trouvé. Les quelques CHF 13'000.- de différence sont imputable à la modification de caisse de pension, meilleure qu'actuellement.
Aucune objection de la part des commissionnaires.
- Au sujet du crédit d'investissement demandé pour rafraîchir et la remettre en conformité les locaux de la structure
Les membres de la Commission sont surpris par le faible crédit demandé, au vu de l'état actuel des locaux. Par conséquent, il n'y a non plus pas d'objection sur ce dernier point .



2. CONCLUSION

3/3

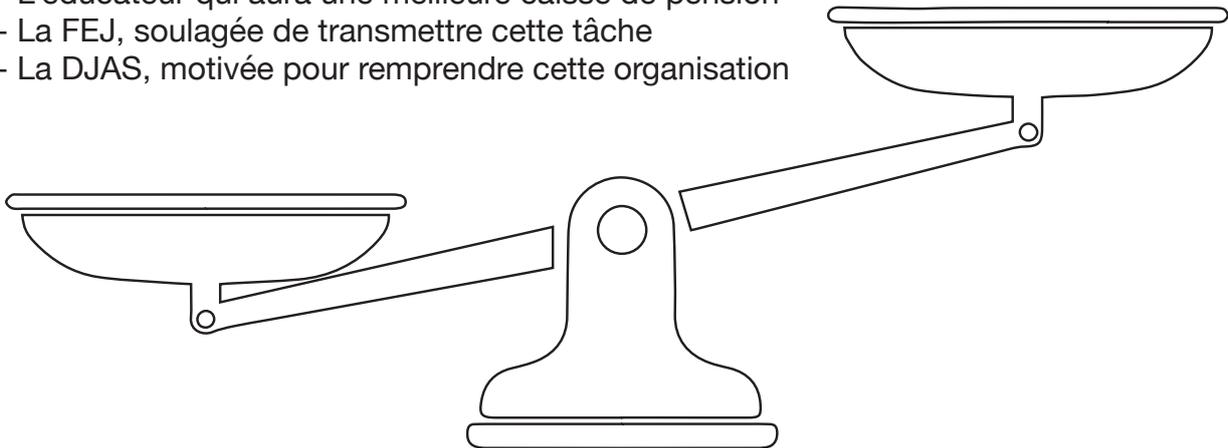
Très vite, nous arrivons à l'unanimité à la conclusion suivante:

Gagnants

- Les ados qui auront des locaux remis à neufs
- L'éducateur qui aura une meilleure caisse de pension
- La FEJ, soulagée de transmettre cette tâche
- La DJAS, motivée pour reprendre cette organisation

Perdants

- ∅



Par conséquent, vu le préavis municipal N°04-2022, vu le préavis de la Commission des finances, La Commission ad hoc recommande au Conseil Communal d'approuver les conclusions du préavis ci-dessous

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au transfert des prestations et du personnel entre la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) et la Direction de la Jeunesse, des affaires sociales et la sécurité publique (DJAS) de la Ville de Pully en ce qui concerne les activités d'Espace Jeunes et l'animation en milieu scolaire à la date du 1er septembre 2022 en recourant au dispositif financier exposé dans le présent préavis sous chapitre 7 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 180'600.00 TTC, destiné à financer la réfection et la remise en conformité des locaux d'Espace Jeunes dont le montant est à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Pour la Commission ad hoc, le président-rapporteur, Jean-Luc Duvoisin
Pully le 11 avril 2022.